

L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges

COMPTE RENDU du Conseil Communautaire Séance du Mardi 25 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges, en séance ordinaire, sous la présidence de M. David Valence, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Présents : Serge ALEM (Ban-de-Sapt). Marie-Claude ANCEL (Saint-Dié-des-Vosges). Dominique AUBERT (Allarmont). Jean-Marc BARADEL (La Salle). Maurice BASTIEN (Remomeix). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Maryvonne BAU (Le Mont). Roland BEDEL (Sainte-Marguerite). Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVERINA (Senones). Nicolas BLOSSE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges). Régine CHINOUILH (Le Puid). Dominique CHOBOUT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier). Roger CRONEL (La Houssière). Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont) arrivé au point 2019/04/05. Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline). Marcel DOERLER (Frapelle). Guy DROCCHI (Vermont). Christian FEGLI (Étival-Clairefontaine). Michel FETET (Arrentès-de-Corcieux). Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges). Brigitte GAMAIN (Châtas). Claude GEORGE (Saint-Rémy). Christian GEORGES (Provençères-et-Colroy). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Pascal GUY (Moyenmoutier) arrivé au point 2019/07/03. Denis GUYON (Pierre-Percée). Denis HENRY (Biffontaine). Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges). Bertrand KLEIN (Moussey). Patrick LALEVEE (Plainfaing). Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones). Emmanuel LAURENT (Mandray). Lionel LECLERC (Mortagne). Catherine LECOMTE (Vienville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges). Christian LEMERCIER (Bertrimoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Marc MADEDDU (Saint-Léonard) arrivé au point 2019/07/08. William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe). Caroline MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges). Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau). Pascal MOHR (Nompelize). Benoît PIERRAT (Raon-l'Étape). Roselyne PIERREL (Denipaire). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize). Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt). Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Gérard ROUDOT (Lusse). Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Philippe SALERIO (Raon l'Étape). Michel SALTZMANN (Raon l'Étape). Pascal SCHNELZAUER (Wisembach). Daniel THIERY (Étival-Clairefontaine). Jean-Luc THIRIET (Les Poulières). Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges). Pascal THOMAS (Coinches). Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave). Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Patrick VILLAUME (Hurbache). Marie VINCENT (Raon l'Étape). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe). Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges).

Excusé(s) ayant donné procuration : Francis ALTAN (Belval) à Patricia WESTHEIMER, Jean-Marie BARADEL (Fraize) à Jean-François LESNE, Annie-Marie BARTH (Combrimont) à Christian LEMERCIER, Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy) à Yves VOLPINI, Patrice FÈVE (Nayemont-les-Fosses) à Jean-Claude ANDRE, Vincent GENAY (Bionville) à Francis CHINTAH, Denis HENRY (Raon-sur-plaine) à Philippe ROUSSEY, Jacques HESTIN (Anould) à Alain DEMANGE, Bernard MAETZ (La Grande Fosse) à Xavier DEMOULINGER, Henri MATTIÉ (Senones) à Jean-Luc BEVERINA, Raoul PARTAGE (Lesseux) à Gérard ROUDOT, Bruno PETIT (Saint-Michel-sur-Meurthe) à William MATHIS, Christian PETIT (Provençères-et-Colroy) à Christian GEORGES, Christine RISSE (Celles-sur-Plaine) à Benoit PIERRAT, Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay) à Marcel DOERLER, Laurent STAUFFER (Saulcy) à Maryvonne BAU, Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail) décédé est remplacé par Jean-Marie NICOLLE, Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères) à Jean-Claude COURTOIS, Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges) à Christine URBES.

Excusé(e) : Eric AUBERT (Raves), Jean-Yves AUZÈNE (La Croix-aux-Mines), Christian CAËL (Corcieux), Jacques CAVERZASI (bois-de-Champ), Jean-Luc DIEUDONNE (Taintrux), Dominique DUHAUT (Entre-deux-Eaux), Marc FRISON-ROCHE (Saint-Dié-des-Vosges), Christian HARENZA (Grandrupt), Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe), Bernard LIEGEOIS (Barbey-Seroux), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier), Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny), Jean RABOLT (La Petite-Raon), Jean-Guy RUHLMANN (Lubinc), Bernard THOMAS (Gerbépal), Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges), Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges).

Absent(e)s : Denis HUIN (La Bourgonce), Michel PIERRAT-LABOLLE (Raon-l'Étape), Bernard ROPP (La Voivre), François TARDIEU (Raon l'Étape), Virginie THOMAS (Anould).

A été nommée secrétaire : Fanny WAGNER.

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 114

Date de convocation : Mardi 18 juin 2019.

Points d'information.

2019/07/01 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire de la séance du 6 mai 2019.

Le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la séance du 6 mai 2019.

Vote à l'unanimité.

2019/07/02 : Motion sur le centre hospitalier Saint-Charles de Saint-Dié-des-Vosges.

Établissement de référence d'une communauté hospitalière au service d'une population de plus de 100 000 habitants, le Centre Hospitalier Saint-Charles de Saint-Dié-des-Vosges veille en permanence à améliorer la qualité des soins délivrés aux patients.

Le sort de notre Centre Hospitalier inquiète légitimement les habitants et les élus du territoire. Son offre de santé très complète est appréciée pour la qualité des soins, l'efficacité de ses urgences, la diversité de spécialités exercées, la disponibilité et les compétences de son personnel.

Conscient du risque de dégradation de l'accès à la santé, de l'offre de soins et de la sécurité sanitaire, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges s'oppose à toute réduction des activités du Centre Hospitalier Saint-Charles de Saint-Dié-des-Vosges.

Considérant que l'Hôpital est le 1^{er} employeur de la Déodatie, 90 médecins, 900 agents soignants, éducatifs, techniques, administratifs et médico-techniques ;

Considérant que le Centre Hospitalier Saint-Charles de Saint-Dié-des-Vosges est aujourd'hui confronté à une situation difficile de sa démographie médicale, avec un risque important pour les spécialistes de pédiatrie, d'endocrino-diabétologie, d'hépatogastroentérologie, de pneumologie et de médecine physique-réadaptation ;

Considérant que nous nous opposons collectivement à toute suppression sèche de service qui serait de nature à altérer, modifier la qualité des soins offerte aux patients de la Déodatie ;

Considérant que notre Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a validé le lancement de la démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé le 5 février 2019 ;

Considérant que les Contrats Locaux de Santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé et qu'ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires par un engagement contractuel ;

Considérant que le Contrat Local de Santé est un outil de territorialisation de la politique de santé qui permettrait de décliner les priorités du projet régional de santé en tenant compte, après un diagnostic partagé, des besoins identifiés sur le périmètre du territoire de l'Agglomération et de ses 77 communes membres ;

Considérant qu'il est nécessaire de construire un partenariat étroit avec le CHRU de Nancy de manière à soutenir, accompagner, renforcer et développer les compétences et les organisations et à garantir un niveau de qualité, de continuité et de sécurité des soins constant ;

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, tant pour des raisons économiques que géographiques ;

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de nos concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet préoccupant dans les échanges quotidiens avec nos administrés ;